

COMMUNE DE VENTRON



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2018 - 2021



Correspondante : Mme Brigitte VANSON 1^{ère} adjointe au Maire
En charge de la vie scolaire et de la jeunesse.
Email : brigitte.vanson@wanadoo.fr - Tél : 03 29 24 18 18

Périmètre et public concerné : Le territoire concerné par le PEDT est la commune de Ventron.
L'établissement concerné est le seul de la commune, 58 enfants y sont inscrits

Durée du PEDT : 3 ans – De septembre 2018 à août 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE

Diagnostic

Présentation de la Commune

Périmètre et public du PEDT

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018

4 : Atouts et contraintes du territoire

5 : Activités menées sur le temps péri et extrascolaire

Transport

Restauration scolaire et temps repas

BILAN DU PEDT 2014/2018

1 : Modalités pratique du PEDT

REORGANISATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1 : Contexte

3 : Intentions éducatives et enjeux des accueils périscolaires

RESSOURCES MOBILISÉES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT LES COORDONATEURS DU PEDT

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

1 : Le temps périscolaire

2 : Les mercredis récréatifs.

3 : Les Accueils de Loisirs

Evaluation et conclusion

Glossaire

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

AVS : Assistante de Vie Scolaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

EN : Éducation Nationale

IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale

PEDT : Projet Éducatif Territorial

Partenaires Institutionnels

- Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse d'Allocations Familiales





Préambule

La commune de VENTRON s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation. Cette politique volontariste et ambitieuse s'est progressivement construite avec les partenaires institutionnels et associatifs. La commune soutient ainsi avec force notre école et a fortement développé ses accueils périscolaires afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et rendre le service accessible à tous.

Ce nouveau projet éducatif de territoire 2018-2021 permettra aux acteurs qui accompagnent l'enfant au quotidien de bénéficier d'un cadre commun pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. Notre volonté est d'offrir à chaque enfant un parcours pédagogique cohérent, riche et valorisant.

Il s'appuie sur un réel projet éducatif impulsé par la commune de VENTRON, "Donner envie de..." tout au long de l'année scolaire.

Ces activités sont pour les familles un service public essentiel que nous souhaitons préserver, évaluer et améliorer tout en respectant un cadre législatif précis, tant sur l'encadrement, les diplômes, la pédagogie et les obligations sanitaires et sécuritaires. Par ailleurs, notre commune a la chance de bénéficier d'un tissu associatif important proposant une offre très diversifiée et de qualité qu'il convient de mettre en valeur et d'articuler avec les activités municipales.

C'est pourquoi le choix de la municipalité a été de travailler un projet articulé avec tous les partenaires, dans une démarche de Co-construction dans des groupes de travail associant, parents, enseignants, associations et services municipaux.

L'adjointe déléguée à la vie scolaire
B.VANSON



DIAGNOSTIC

Présentation de la commune

VENTRON, c'est un village de 883 habitants, d'une superficie de 2 500 ha. Le centre du village est situé à 640 m d'altitude. Le village appartient au canton de la Bresse et de la communauté de communes des Hautes Vosges.

La station de ski de "Frère Joseph est située à 4 km du centre, et à 900 m d'altitude (les pistes allant de 900 à 1100 m d'altitude). VENTRON exploite ses capacités touristiques pour s'affirmer station de ski alpin et fon dans de superbes paysages et dès le retour du printemps, diverses activités sont possibles : pêche, randonnées pédestres sur les chaumes, VTT, ...

Périmètre et public du PEDT

L'école publique, sur le temps de l'enseignement et périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs. Le public visé est celui des enfants de trois à douze ans.

Ce nouveau PEDT permettra notamment à notre commune d'appliquer les taux d'encadrement desserré pour leurs accueils de loisirs périscolaires, à savoir 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de six ans et 1 animateur pour 18 mineurs âgés de six ans ou plus.

OBJET DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Projet Educatif de Territoire de la commune est destiné à jouer un rôle pivot pour l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation dans un cadre de collaboration locale. A l'image du PEDT 2014-2018, la commune de VENTRON souhaite en effet entretenir la dynamique d'échanges qui a fait la richesse du précédent PEDT en réunissant élus, parents, enseignants, partenaires associatifs et techniciens autour de l'Enfant et du Jeune.

L'objectif du PEDT est de capitaliser sur les acquis et mobiliser les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités péri- extrascolaires. Le PEDT proposera à chaque enfant des activités avant, sur la pause méridienne et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il est notable que les activités proposées dans ce cadre n'ont pas un caractère obligatoire mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.



NOMBRE D'ENFANTS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS

58 enfants (24 en maternelle et 34 en élémentaire) Année 2018 /2019

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018

Cette organisation a été validée en Conseil municipal et par le conseil d'école.

EMPLOI DU TEMPS 2018-2019						
	7h15	8h20	12h	13h20	16h	17h
LUNDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	APC	GARDERIE
MARDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT		GARDERIE
MERCREDI	7h30	MERCREDI RECREATIF				18h30
JEUDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	APC	GARDERIE
VENDREDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT		GARDERIE

La rentrée de tous les élèves aura lieu lundi 3 septembre.

4. atouts et contraintes du territoire

ATOUS ET LEVIERS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT :

- Des déplacements facilités par la mise à disposition du minibus de la commune ainsi qu'un transport scolaire proposé aux parents.
- Un patrimoine communal riche avec des équipements diversifiés.
- Une volonté politique de permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances.
- Des personnels formés et qualifiés, avec une exigence de qualité et de réactivité.

5. Activités menées sur le temps péri et extra scolaire

ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES :

Des activités sont organisées sur le territoire et relèvent de la commune :

- pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques), un Accueil de Loisirs est proposé pour les enfants âgés de 3 à 12 ans et accueille quotidiennement environ 12 enfants,
- Enfin, pour les grandes vacances, le centre de loisirs accueille une vingtaine d'enfants, Durant les vacances d'été, un mini camp de trois jours est organisé.

Ces activités adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- Favoriser l'émergence de la citoyenneté.
- Tendre à l'autonomie du jeune enfant.
- Favoriser la créativité et l'imagination.
- Favoriser sa socialisation tout en stimulant sa curiosité et son esprit d'initiative en travaillant sur l'ouverture et la tolérance.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe.

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.
- Offrant des choix d'activités différentes.
- Permettant à l'enfant de choisir son activité.
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'organisation des Transports scolaires relève de la Région Grand Est depuis le 1er janvier 2017. Le Pôle Transports de l'Agence Territoriale d'Epinal est chargé de mettre en œuvre cette compétence sur l'ensemble du département des Vosges. Le transport est assuré aux élèves habitant dans les écarts, le matin et le retour du soir. Pas de transport le mercredi.

Les tarifs : 160 € par enfant gratuité pour le 2^{ème} 3^{ème} enfant, tarif annuel.

LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE TEMPS REPAS

Le temps de cantine est un temps extra scolaire et est géré par la commune de VENTRON. C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants. L'aménagement de ce temps de midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le repas de moment du repas. Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés et livrés en liaison chaude par le Collège de Cornimont. Les menus hebdomadaires sont affichés à l'extérieur de l'école.

Repas & Pause Méridienne

Lors de cette pause dans leur journée de classe, les enfants sont encadrés par du personnel municipal, animatrices, ATSEM, agent d'entretien. Après le repas, une récréation est proposée aux enfants.

Tarifs des repas 4.60 € si le QF est supérieur ou égal à 650,
4.50 euros si le QF inférieur

Horaires : Tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h20

BILAN DU PEDT 2014 - 2018

Les points positifs :

La grande diversité des activités proposées,

En moyenne pour l'année 2017/2018

58 élèves inscrits par semaine soit (26 en maternelle et 32 en élémentaire).

Les conditions matérielles offertes aux enfants et aux intervenants.

Elles sont le fruit d'une volonté politique marquée, soutenue par un effort budgétaire conséquent. La qualité des NAP était à ce prix.

La qualité des interventions des différents animateurs. Reconnue par les parents, elle a également apporté aux animateurs un sentiment de valorisation de leurs compétences et de leur métier.

Des enfants motivés, intéressés et satisfaits. Ils ont apprécié la diversité et les évolutions proposées.

Les points négatifs :

La fatigue des enfants. Ce constat est unanime, tant chez les animateurs qu'auprès des parents. Cet argument, avancé lors du débat sur la réforme des rythmes scolaires, se révèle malheureusement vrai et les enfants en pâtissent clairement.

REORGANISATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1. Contexte

La nouvelle réforme des rythmes scolaires a laissé aux communes le choix de revenir à la semaine des 4 jours ou de maintenir celle de 4.5 jours.

Après concertation des partenaires (Enseignants, Représentants des Parents d'Elèves) et suite à un sondage auprès des familles, la commune a validé le choix de revenir à une semaine scolaire à 4 jours avec l'objectif de mettre en œuvre une nouvelle organisation capitalisant sur les acquis de la réforme en terme de projets éducatifs notamment sur les temps des Accueils Péricolaires.

Un Accueil de Loisirs appelé « **mercredis récréatifs** » a été mis en place à compter du 03 septembre 2018 (date de la rentrée scolaire).

2. LES AXES PRÉVUS DANS LE PEDT

AXE 1 : Développer des activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités péricolaires (avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement) : par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques. En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

AXE 2 : Développer des activités liées à la citoyenneté : Il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des activités diverses ou un espace de questionnement est possible. Les différents thèmes abordés permettront d'éveiller l'enfant à son statut de citoyen en devenir.

AXE 3 : Apprendre en jouant : le jeu est une activité naturelle de l'enfant et une source majeure d'apprentissage et d'expérimentation. Il permet à l'enfant d'aborder de façon ludique de nombreux domaines d'apprentissage (mathématiques, connaissance de la langue, développement de l'imaginaire, connaissance de soi). Le jeu est un ingrédient fondamental de l'apprentissage qui permet aux enfants d'imiter les comportements adultes, d'exercer leurs habiletés motrices, de traiter les événements émotifs et d'en apprendre beaucoup sur le monde qui les entoure. Cet axe sera traduit dans notre organisation par la mise en place d'ateliers visant à favoriser l'apprentissage par le jeu.

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Et plus particulièrement... Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.

Intentions éducatives et enjeux des accueils péricolaires : les déclarations déposées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ne sont possibles qu'en cas d'accueils respectant une réglementation stricte et imposant une réflexion pédagogique et éducative en faveur des enfants. La démarche de la Commune dans le cadre de ses déclarations vise à harmoniser et créer du lien entre les écoles maternelle et élémentaire.

Ainsi, en grandissant, les enfants retrouvent une continuité éducative et organisationnelle. Le temps péricolaire est aussi important que le temps scolaire (5h15 d'accueil péricolaire par jour) d'où une réelle remise en question des projets pédagogiques et des objectifs de l'équipe d'animation.

En effet, l'accueil péricolaire est nécessaire pour répondre aux besoins des parents. Mais il n'est pas une simple garderie. Il permet à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres

dans un contexte de détente. Les temps d'animation participent à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des et des expériences.

Il se doit d'être aussi cohérent et adapté aux différents temps vécus par les enfants dans la journée (famille, école, périscolaire...). Une importance toute particulière est portée sur les activités proposées. Ainsi, les activités doivent répondre à des objectifs définis par l'équipe d'animation, mais aussi à des besoins, des envies des enfants.

Le soin apporté aux activités doit découler d'un intérêt à les mettre en place et ne doit pas être une succession de propositions décousues sans réelle réflexion. Durant les temps d'activités, l'enfant a le choix ou non de participer. En aucun cas l'enfant ne doit être forcé à prendre part aux activités. L'animateur doit donner envie à l'enfant d'expérimenter et de faire.

Afin de respecter les rythmes de vie de l'enfant, il convient de veiller à la complémentarité des activités proposées sur chaque temps dans le respect des compétences et des besoins de chacun. Il convient de renforcer la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants sur le temps périscolaire. Développer des liens pédagogiques entre les différents projets des acteurs de la communauté éducative

RESSOURCES MOBILISÉES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT :

- Les services de la Commune : des animateurs diplômés, des ATSEM
- Les intervenants extérieurs selon les besoins et les moyens.
- Les enseignants.

Les équipements mis à disposition par la commune, outre les écoles, sont les terrains de sport, les centres de loisirs, la bibliothèque.

RELATION AVEC LES FAMILLES :

Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants et proposer une offre accessible à tous. - Communication renforcée sur l'ensemble des actions menées (le « Faire-Savoir »)

- Information autour de l'offre via divers supports (site, affiches, flyers, rencontres, ...) - Qualité de l'accueil des familles dans les structures malgré le dispositif vigilance renforcée (portes ouvertes, ...)

- Accès à l'offre au travers d'une tarification adaptée

Tissu Associatif Local

La commune a toujours été à l'écoute des associations, en apportant soutien logistique et financier, dans le respect de l'indépendance des associations. Ayant à cœur de soutenir le tissu associatif, la mairie met à disposition des associations des locaux et du matériel, un soutien financier et un accompagnement de projets. Elle organise la journée des associations.

Plusieurs associations participent activement au projet de l'école et de l'accueil de loisirs.

- Association des Parents d'élèves
- Association des Familles
- Musée du Textile
- L'AAPPMA « Association de la pêche Véternate »
- L'Amicale des Sapeurs pompiers
- Les Loisirs Véternats

Instaurer des temps d'échanges entre associations et écoles en formalisant un temps de concentration trimestriel entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires,

- mettre en place des temps d'échange sur les actions éducatives de la commune pour une meilleure lisibilité de l'offre municipale, etc.

Soutenir les projets commun écoles et associations : en instaurant une commission composée de l'éducation nationale, de la commune et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

pour étudier les projets proposés afin de les soutenir en moyen financiers et matériels.

LES COORDONATEURS DU PEDT

ELU PILOTE	
Nom Prénom	VANSON Brigitte
Fonction	1 ^{ère} adjointe au Maire En charge de la vie scolaire
Adresse électronique individuelle	Brigitte.vanson@wanadoo.fr

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
Nom Prénom	GONKEL Hélène
Fonction exacte	Directrice des services périscolaires & ALSH
Employeur	Commune de VENTRON
Adresse électronique individuelle	h.gonkel@orange.fr

Temps de travail est affecté à la coordination du PEDT

- 1 équivalent Temps Plein
- 1 équivalent entre 0.50 et 1 ETP
- 2 équivalents entre 0.5 ETP et 0.25 ETP
- 1 équivalent 0.25 ETP

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

Les accueils (garderie périscolaire, ALSH et mercredi récréatif) se déroulent dans les locaux de la garderie située dans l'école maternelle comprenant : un hall d'accueil avec vestiaire, une salle de motricité, une salle d'activité (utilisée également comme dortoir), un coin sanitaire, une cour extérieure. La salle de restauration scolaire est située dans la cour attenante de l'école élémentaire.

L'équipe d'animation est composée de :

- Une directrice titulaire du DEEJE et du BAFD
- Une animatrice titulaire du BAFA,
- Un agent technique, titulaire du BAFA
- Lors de l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir, le midi, 2 ATSEMS de l'école maternelle titulaires du CAP petite enfance interviennent également chaque jour en alternance.

Le taux d'encadrement pour ces enfants en temps périscolaire est d'un animateur pour 14 enfants et d'un animateur pour 10 le mercredi.

2. Le temps périscolaire

Les accueils périscolaires sont des structures municipales déclarées et agréées par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Horaires : la garderie périscolaire a lieu lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h à 18h30. Un service de restauration est assuré de 12h à 13h30 du lundi au vendredi.

Tarifs de garderie :

0.70 € la demi-heure si le QF est supérieur

Ou 0.60 € la demi-heure si le QF inférieur



LES MERCREDIS RECREATIFS

Le service fonctionne tous les mercredis en période scolaire (sauf jours fériés) dès 7h30 jusqu'à 13h30 si on inclut la restauration qui est proposée à partir de 12h.

Deux animatrices proposent des activités ludiques et variées aux enfants sur la matinée (jeux, activités manuelles, bibliothèque, activités sportives, projets collectifs...). L'objectif principal de ce service est d'offrir aux enfants, au sein de locaux dédiés et avec un matériel adaptés une matinée hebdomadaire de détente dans la continuité de la semaine scolaire.

Tarifs demi -journée

Demi-journée : 6.80 € si QF inférieur ou égal à 650

6.90 € si QF supérieur

3. Les Accueils de Loisirs

Les accueils de loisirs sont organisés dans les structures permanentes de la Mairie. Ils sont ouverts de 8 h à 18 h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8 h et 9 h et repris par les parents entre 17 h et 18 h.

Les réservations fonctionnent par périodes réparties comme suit :

1 semaine pendant les vacances d'hiver - 1 semaine pendant les vacances de printemps

3 semaines en juillet et 2 dernières semaines d'août - 2 semaines des Vacances d'Automne

Fermeture du centre pour les vacances de Noël.

Des bulletins d'informations (activités proposées...) et d'inscriptions sont fournis aux parents.

Tarifs demi -journée

Demi-journée : 6.80 € si QF inférieur ou égal à 650

6.90 € si QF supérieur à 650

Tarifs journée

Journée 13.50 € si QF inférieur ou égal à 650

14.50 € si QF supérieur

Tarif préférentiel forfait semaine 50 € + repas 4.60 €

ÉVALUATION

L'évaluation du Projet Educatif Territorial permet de mesurer l'impact des actions et de vérifier si les objectifs définis lors de l'élaboration de celui-ci ont été atteints. Certains critères d'évaluation sont quantitatifs donc mesurables tels que les inscriptions des enfants. Cependant les critères sont le plus souvent qualitatifs et donc subjectifs et émanent beaucoup de l'observation.

Les réunions avec les équipes d'animation et leur directeur sont des indicateurs précieux sur le fonctionnement des accueils de loisirs. Elles permettent de faire le point régulièrement et d'apporter des réajustements. Le meilleur indicateur en terme, d'évaluation reste l'observation et le dialogue avec les enfants et les parents. Ainsi, il est plus facile en observant, de voir si le mode de fonctionnement et les activités proposées répondent aux besoins et aux envies des enfants. De même, les temps d'échanges avec les enfants donnent des indications sur le bon fonctionnement des accueils et indiquent si les objectifs sont atteints.